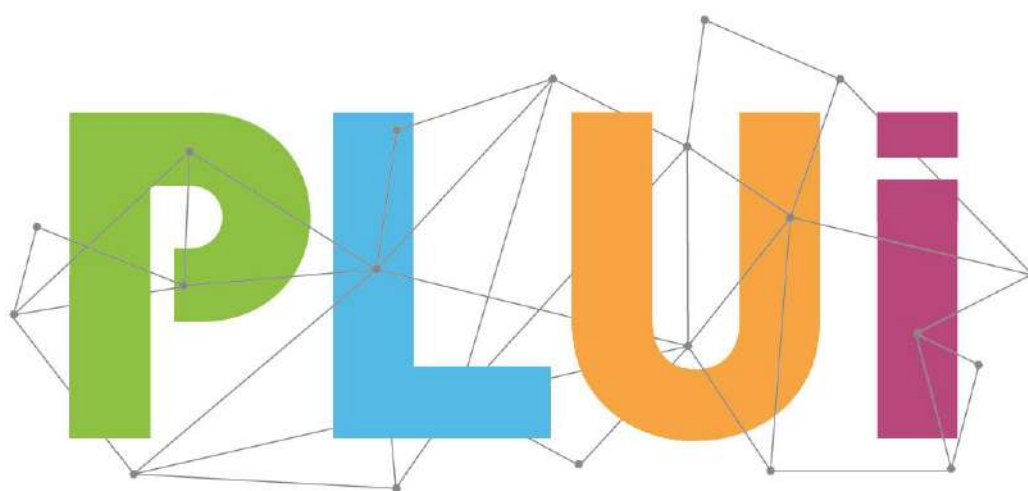


MOBILITÉ

PATRIMOINE

AGRICULTURE



Bassin de Joinville

en Champagne

2/ Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Arrêté par délibération en date du	Approuvé par délibération en date du
18 février 2025	

HABITAT

ENVIRONNEMENT

ÉCONOMIE

SOMMAIRE

	2
Préambule	3
Axe 1 : Une campagne à vivre et à (re)découvrir	4
1. Assurer de bonnes conditions de vie dans le Bassin de Joinville	5
2. Conforter Joinville et les autres bourgs-centres en tant que pôles de vie à l'échelle du territoire	6
3. Favoriser et diffuser un « tourisme raisonné » dans le Bassin de Joinville et ses environs	7
4. Révéler les spécificités paysagères et patrimoniales du Bassin de Joinville	9
Axe 2 : Un territoire soucieux du bien-être et de la santé de ses habitants	14
1. Accompagner les populations les plus fragiles	15
2. Assurer la résilience du territoire face à des risques naturels exacerbés par le changement climatique	16
3. Maintenir un cadre de vie sain.	18
Axe 3 : Un territoire solidaire protecteur de ses ressources...	20
1. Protéger durablement le socle-agro-naturel du territoire	21
2. Développer un territoire à forte sobriété environnementale	23
3. Faire le choix de la sobriété foncière et de la valorisation des cœurs de villes et de villages	27
Axe 4 : ...engagé dans la vitalité économique et la transition écologique !	28
1. Soutenir les filières économiques porteuses	29
2. Conforter l'activité agricole et favoriser sa diversification	30
3. Miser sur l'économie circulaire	31
4. Viser l'autonomie énergétique	32
5. Tenir compte des futurs projets d'intérêts régionaux et/ou nationaux dans l'organisation du territoire	33

Préambule

L'article L151-2 du Code de l'urbanisme dispose que les PLUi comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Conformément à l'article L151-5 du même code, le PADD définit :

« 1°

Les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2°

Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »

Le PADD doit être conforme au Code de l'urbanisme en vigueur, justifié au regard de l'approche croisée des enjeux issus du diagnostic territorial et environnemental, lisible et compréhensible par tous.

1

Une campagne à vivre et à (re)découvrir

#habitat #armatureterritoriale #tourismedurable
#attractivité #proximité #équipements #mobilités
#paysages

Orientation 1 : Assurer de bonnes conditions de vie dans le Bassin de Joinville

- Diversifier **l'offre d'habitat** pour répondre aux besoins des différents publics (jeunes ménages, revenus modestes) et **assurer le parcours résidentiel des ménages**
 - Favoriser la **mixité fonctionnelle** dans les communes
 - Maintenir et développer les **services de proximité** et trouver des solutions innovantes adaptées **en milieu rural** (ex : **commerces et services ambulants**)
 - Soutenir les initiatives en faveur des **mobilités de proximité** et permettre la mise en relation des usagers : covoiturage, auto-partage
 - Donner accès à une **offre culturelle** diversifiée, à travers des équipements de qualité, donnant l'occasion également de valoriser et restaurer le patrimoine bâti
-
- > Diversifier les types de logements (habitat intermédiaire, habitat groupé, réhabilitations, logements neufs, etc.) et les statuts d'occupation
 - > Développer de nouveaux modes d'habiter (habitat partagé, intergénérationnel, mise en commun des services, etc.)
 - > Développer des équipements multi-fonctions, offres multi-services



Auditoire de Joinville

Orientation 2 : Conforter les bourgs-centres en tant que pôles de vie à l'échelle du territoire

- Valoriser **Joinville** en tant que principal point d'ancrage du territoire
- Conforter **Doulevant-le-Château, Poissons** en tant que pôles de proximité
- Favoriser le **maintien des commerces et services** de proximité au sein des pôles
- Valoriser les **centres des villages**
- **Maintenir la complémentarité** de l'offre entre les communes rurales et les bourgs-centres



Blumeray



Thonnance-les-Moulins

- > L'armature urbaine du PLU intercommunal de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne s'articule autour :
 - d'un pôle principal : Joinville et ses communes limitrophes (Rupt, Suzannecourt, Thonnance-les-Joinville et Vecqueville)
 - de deux pôles de proximité : Doulevant-le-Château et Poissons
 - d'un pôle d'appui : pôle d'appui de la vallée de la Marne (Fronville, Mussey-sur-Marne, Donjeux et Rouvroy-sur-Marne)
 - de 15 communes avec équipements (entreprises et/ou commerces) : 15 communes
 - de 33 communes rurales
- > Poursuivre la dynamique de renouvellement urbain et de revitalisation engagée à Joinville et Poissons (ORT)
- > Favoriser la réhabilitation du bâti et la requalification des espaces publics (places des villages, usoirs, etc.)

Orientation 3 : Favoriser et diffuser un « tourisme raisonné » dans le Bassin de Joinville et ses environs

- Considérer le tourisme comme un **véritable axe de développement économique**
- **Privilégier le développement d'un tourisme alternatif** au tourisme de masse, respectueux de l'environnement, basé sur la découverte des richesses naturelles du territoire et de son patrimoine,
- Faire de Joinville une **porte d'entrée touristique** pour l'ensemble du territoire
- Favoriser **l'itinérance à travers la multiplicité de l'offre** (attraits touristiques, hébergement, activités, mobilités) et une information claire
- Favoriser la création **d'aires de campings-cars**
- Diversifier les **types d'hébergement**



Poissons

- > Poursuivre la dynamique de renouvellement urbain engagée à Joinville
- > Réhabiliter et adapter le bâti dans les villages
- > Recenser les bâtiments agricoles délaissés ou sous utilisés et envisager un éventuel changement de destination concernant le bâti présentant un potentiel de réhabilitation cohérent avec les attentes actuelles des ménages

- **Valoriser les attraits touristiques** : nature, patrimoine, activités sportives, animations culturelles, produits du terroir
- Poursuivre le développement des **itinéraires cyclables** et de **randonnée** pédestre, équestre



Saint-Urbain

- Développer le **tourisme fluvestre** et diversifier les usages de l'eau
 - > Vallées de la Marne et de la Blaise, canal entre Champagne et Bourgogne, etc.
 - > Faire découvrir le patrimoine bâti : bourgs et villages labellisés, châteaux, patrimoine industriel, organiser des circuits découverte dans les communes
 - > Développer l'agrotourisme : découverte des produits agricoles, diversification des activités agricoles, hébergement dans les villages, etc.
 - > Maintien et valorisation de l'offre ferroviaire
 - > Valoriser la présence de l'aérodrome de Mussey-sur-Marne
- Développer **l'information touristique** :
 - > Nouveaux usages numériques
 - > Développement d'une information claire et accessible

Orientation 4 : Révéler les spécificités paysagères du Bassin de Joinville

- Préserver les **grands paysages caractéristiques** du Bassin de Joinville, armature du cadre de vie et de l'attractivité touristique

Les éléments du grand paysage :

- > Vallées de la Marne et de ses affluents,
- > Vallée de la Blaise,
- > Plateaux boisés et cultivés,
- > Bosquets
- > Alignements d'arbres et haies
- > Vignoble
- > Vergers...

- Composer le paysage grâce **aux cônes de vue et perspectives remarquables** façonnés par le relief et les grandes vallées

- > Maintenir durablement les coupures d'urbanisation notamment en fond de vallée
- > Perpétuer l'organisation paysagère des villages en « ceinture végétale »
- > Mettre en valeur les cours d'eau et les rivières du territoire
- > Organiser un tourisme fluvial
- > Maintenir les percées visuelles sur les coteaux boisés ou cultivés depuis les bourgs
- > Mettre en valeur les paysages naturels par des aménagements touristiques (belvédères, itinéraires de découverte du territoire...)

- Préserver les **éléments de nature ponctuels des villes et des villages** au cœur des bourg

Les éléments de nature ponctuels :

- > Ceintures végétales en cœur de bourg,
- > Vergers en fond de jardin,
- > Alignements d'arbres
- > Présence de l'eau...

- **Requalifier et investir l'espace public** en centres bourgs pour des nouveaux usages

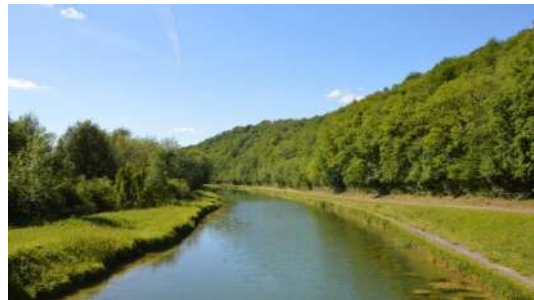
- > Protéger et mettre en valeur les éléments paysagers ponctuels en cœur de villes et villages
- > Poursuivre la valorisation de la présence de l'eau en cœur de bourg et en dehors
- > Espace public : circuits de découverte, circuits pédestres consacrés aux venelles, ruelles ou chemins de ceinture, circuits à thèmes, valoriser les éléments de l'histoire locale, traversée piétonne colorées, mobilier urbain, mettre en valeur le patrimoine bâti riverain...



Des structures végétales arborées soulignant les reliefs, et créant des connexions entre coteaux boisés et fonds de vallées (source : Even conseil)



Des fonds de vallées occupés de prairies humides et de prés pâturés, support d'ambiances pittoresques et rurales (source : CCBJC)



Le canal entre Champagne et Bourgogne à de Gudmont-Villiers à Chatonrupt-Sommermont, une manière alternative de découvrir la vallée de la Marne (source : CCBJC)

- **Diffuser le caractère patrimonial du Bassin de Joinville** animant les paysages et contribuant à l'offre touristique et de loisirs
 - > S'appuyer sur le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Joinville et les labels (« Petite Cité de caractère » et « Village étape » pour donner de la visibilité au patrimoine joinvillois
 - > Conserver et mettre en valeur les patrimoines les plus emblématiques, mise en place d'une signalétique dédiée (sites et MH classés/inscrits...)
 - > Réinvestir le bâti abandonné (corps de ferme, bâti industriel...) à vocation d'habitat ou touristique



*Eglise Saint Aignan
de Poissons*



*Château du Grand Jardin
Joinville*



Vannage Courcelles-sur-Blaise



Viaduc de Thonnance-les-Moulins

- **Valoriser les entrées de territoire** porteuses d'ambiances et **requalifier celles dépréciées** afin d'améliorer la lecture du paysage
 - **Garantir l'intégration des constructions neuves à vocation d'habitation** afin de préserver la qualité du paysage notamment le long des axes
-
- > Poursuivre les initiatives de valorisation par des aménagements paysagers : franges urbaines qualitatives entre l'espace urbanisé, cultivé et naturel...
 - > Prendre en compte les caractéristiques géographiques du site (relief...)
 - > Habitations isolées, rupture avec les paysages environnants, constructions modernes : qualifier par des aménagements paysagers



*Une entrée de bourg
relativement qualitative :
présence de végétal, pas
d'extension non intégrée*



*Une entrée de bourgs
marquée par la présence de
bâtis peu intégrés*



*Exemples de transition qualitative
entre espaces bâtis et milieux
agricoles ouverts opérés par une
couronne végétale traditionnelle*

- **Améliorer** la lecture paysagère **des activités et équipements** (ZAE, parc photovoltaïque au sol, agrivoltaïsme, infrastructures liées à l'énergie...), vitrines économiques du territoire
- Faire du paysage et du patrimoine, des **espaces et lieux à vocation touristique et récréative** (cheminements doux, vergers, espace de loisirs...) tout en respectant leur environnement



Eoliennes amplifiant la perception de la nature

- > Requalifier et améliorer la lecture paysagère des zones activités économiques et zones commerciales existantes : végétalisation (surface enherbées, alignements arbres en continuité avec les espaces naturels à proximité...)
- > Intégrer dans le paysage les infrastructures liées à l'énergie (parc éolien, méthaniseurs, lignes hautes-tensions...)
- > Porter une attention particulière à l'aménagement de la zone d'activités « Parc Innov » à proximité de CiGEO, vitrine et porte d'entrée du territoire



Zone commerciale végétalisée, s'intégrant davantage aux paysages alentours (source : CCBJC)

2

Le Bassin de Joinville soucieux du bien-être et de la santé de ses habitants

#vieillissement #risques #nuisances
#équipements de santé

Orientation 1 : Accompagner les populations les plus fragiles

- **Accompagner le vieillissement de la population** en adaptant le parc immobilier et en favorisant le maintien à domicile
 - Favoriser le **maintien des personnes âgées dans les cœurs de bourgs** et de villages
 - Renforcer **l'économie de services** pour les personnes âgées et les jeunes ménages (petite enfance, périscolaire)
 - Maintenir les **équipements de santé de proximité** et faire face à la désertification médicale
 - Lutter efficacement contre la **précarité énergétique**
-
- > Hébergement pour personnes âgées : foyers-logements, résidences seniors, modèles innovants, équipements mutualisés, MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées)
 - > Développement de micro-crèches dans les villages, en parallèle des groupements scolaires
 - > Centre de santé de Doulevant-le-Château, maison de santé pluriprofessionnelle de Joinville
 - > Développement de la télémédecine
 - > Contrat Local de Santé (signé pour la période 2017/2019, avenant au 1er janvier 2022 pour une durée de 5 ans)



Inauguration de la maison de santé pluriprofessionnelle

Orientation 2 : Assurer la résilience du territoire face à des risques naturels exacerbés par le changement climatique

- Organiser le territoire en prévenant des différents **risques d'inondations** (débordement, ruissellement, remontée de nappes) et en organisant le développement du territoire **en dehors des espaces les plus touchés**

> Communes soumises au PPRI de la Marne Moyenne :

Donjeux, Mussey-sur-Marne, Saint-Urbain-Maconcourt, Fronville, Rupt, Joinville, Thonnance-les-Joinville, Vecqueville, Autigny-le-Grand, Autigny-le-Petit, Chatonrupt-Sommermont

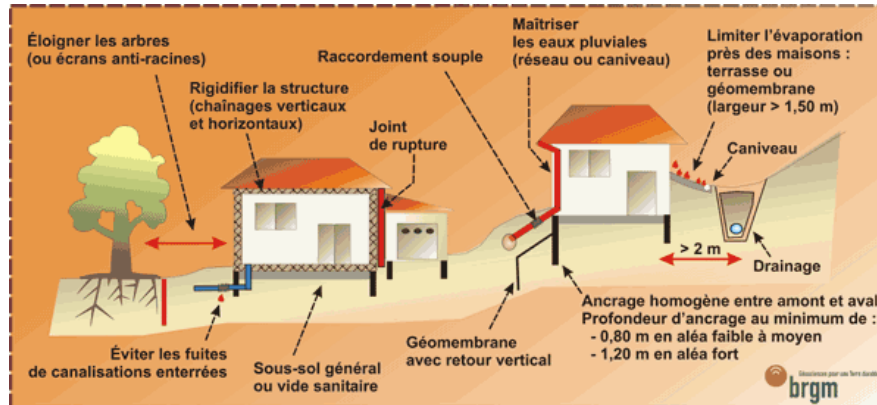
> Atlas des Zones Inondables (AZI) :

- L'AZI de la Marne Amont, notifié le 12 septembre 2008 ;
- L'AZI du Rognon, notifié le 13 mai 2009 ;
- L'AZI de la Blaise, notifié le 4 juin 2010 ;
- L'AZI du Rongeant, notifié le 26 avril 2010

	zones urbanisées		zones d'expansion de crues
	centres urbains	autres secteurs	
aléa faible	bleu	bleu	rouge
aléa moyen	bleu	bleu	rouge
aléa fort	orange	rouge	rouge

- > Prendre en compte les Atlas de Zones Inondables (AZI) qui assurent la connaissance des aléas
- > Poursuivre la connaissance de l'aléa (connaissance terrain, témoignage, études...) sur le territoire pour en limiter la vulnérabilité
- > Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens dans les zones exposées aux remontées de nappes en fond des principales vallées alluviales
- > Prendre en compte le risque de rupture de barrages (barrages de Charmes, de la Liez et de la Mouche)
- > Adapter le territoire à l'intensification des épisodes pluvieux, périodes sèches en lien avec le dérèglement climatique
- Penser les aménagements en assurant la **gestion des eaux pluviales** notamment dans les secteurs les plus urbanisés

- Développer le territoire en prenant en compte les risques **liés aux mouvements de terrain localisés** (glissement de terrain, érosions des berges, éboulements...) et **aux retraits-gonflement des sols argileux**



- > Maintenir et développer les espaces de pleine-terre et limiter l'imperméabilisation des sols
- > Maintenir et développer le patrimoine végétal : alignement d'arbres, haies couronnes paysagères...participant à la régulation du risque inondation
- > Intégrer des dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales et de régulation des débits dans les nouveaux aménagements
- > Encadrer l'urbanisation des secteurs concernés par les risques localisés de mouvements de terrain
- > Améliorer la connaissance et réduire la vulnérabilité des populations dans les zones d'aléas fort et moyen au retrait-gonflement des sols argileux

Orientation 3 : Maintenir un cadre de vie sain

- Orienter le **développement des activités**, sources de **risques anthropiques** vers les zones dédiées et assurer la cohabitation avec les secteurs habités
- **Inciter à la requalification des sites et sol pollués** ou anciennement pollués (friches industrielles, agricoles...) en privilégiant des techniques douces de résorption de la pollution



Lignes haute-tension sur le territoire : Source : Even-conseil

- > Limiter la vulnérabilité des habitants vis-à-vis des sites classés SEVESO.
- > Prendre en compte le risque de transport de matières dangereuses
- > Limiter l'exposition des habitants aux ondes électromagnétiques liés aux lignes très haute et haute tensions
- > Dépollution des sols par phytoremédiation (utilisation des plantes)
- > Développement de fermes solaires sur les friches agricoles, création de tiers-lieu sur les friches industrielles

- Conserver la **bonne qualité de l'air** et limiter **l'impact des nuisances sonores localisées**
 - > Limiter la vulnérabilité des habitants à proximité de la RD67 et supprimer les points noirs de bruits identifiés
 - > Maintenir et renforcer l'offre de transport ferré au sein du territoire vers les principales destinations
 - > Développer les alternatives à l'usage de la voiture individuelle (autopartage, covoiturage, prêt de véhicules, véhicules électriques et à hydrogène, bioGNV...)
 - > Développement de flotte de véhicules électriques, bornes de recharge et emplacements réservés, zones 30, stationnement réglementé...
 - > Conforter l'usage des modes doux (pistes cyclables, bandes cyclables, zone de rencontre, stationnement pour vélos, emplacement obligatoire pour vélos dans les nouvelles constructions...

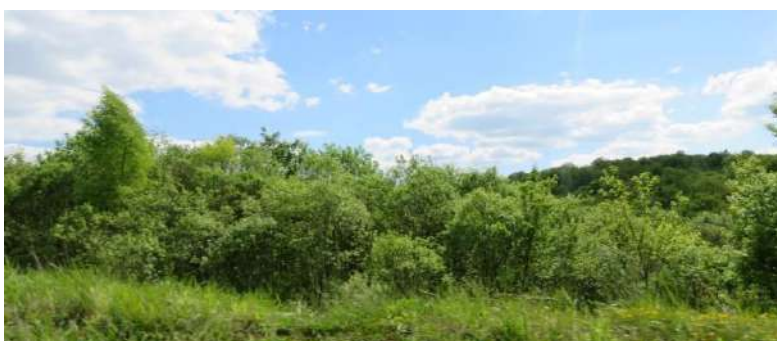
3

Un territoire solidaire protecteur de ses ressources ...

#equilibreduterritoire #agriculture #consommation d'espace
#TVB #economiecirculaire

Orientation 1 : Protéger durablement le socle-agro-naturel du territoire

- Assurer la **protection des espaces naturels** (entités boisées, milieux ouverts, milieux aquatiques, zones humides...) qui forment des réservoirs pour préserver la biodiversité locale
- **Préserver et renforcer le fonctionnement des corridors écologiques** identifiés entre les réservoirs au sein du territoire et en lien avec les territoires voisins



*Espace relais des espaces agricoles
(source : Even conseil)*

- > Préserver les grandes entités boisées
- > Maintenir et entretenir les milieux ouverts prairiaux dans leur diversité en limitant les pressions urbaines et liées à l'enfrichement
- > Préserver les espaces relais (bosquets, vergers, alignements d'arbres, haies, mares, etc.) qui maillent les plateaux et vallées
- > Protéger strictement et reconstituer les milieux aquatiques (cours d'eau et ripisylve associée) le long des principales vallées
- > Améliorer la connaissance des zones humides potentielles et préserver les zones humides avérées (forêt humides, prairies humides...)
- > Définir des protections permettant le maintien de la fonctionnalité des corridors écologiques
- > Assurer la restauration et le renforcement des continuités fragilisées : Projets de restauration des berges, replantation de ripisylve...

Les principaux espaces naturels :

- > Bois de Joinville, forêt de Mathons, forêt domaniale de Blinfey, forêts communales
- > Prairies naturelles ou pâturées, pelouses sèches ou humides, espaces de friche en mutation, plaines de plateaux cultivés...
- > Zones humides le long des principales vallées, réseau humide RAMSAR « Zone d'intérêt international des Étangs de la Champagne humide »



Les prairies humides, des habitats particuliers riche en biodiversité –

Saudron (source : Even conseil)



La Blaise, cours d'eau accompagné de ripisylve - Arnancourt (source : Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne)

- **Préserver les activités agricoles** (polyculture, élevage...) et **favoriser également leur diversification** (maraîchage, agri-tourisme, agro-carburant, matériaux biosourcés...)
 - Maintenir **les éléments du paysage agricole pour leur multifonctionnalité** (réduction des pollutions, prévention des risques...) tels que les bosquets, alignements d'arbres et haies ...
 - Favoriser **une gestion raisonnée des milieux naturels** (fauche tardive, éco-pâturage, Zerophyto...)
- > Maraîchage, agri-tourisme, agro-carburant, matériaux biosourcés...)
 - > Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), espaces-test agricoles, Zones Agricoles Protégées (ZAP), Le Périmètre d'Intervention pour la Protection et la Mise en Valeur des Espaces Agricoles et Naturels (PAEN) ...
 - > Charte zéro phyto, cahier de charge agriculture biologique ou raisonnée

Orientation 2 : Développer un territoire à forte sobriété environnementale

- Favoriser les **formes urbaines et architecturales plus compactes**
- Prendre en compte la réalité de l'emprise des périmètres de réciprocité agricole des bâtiments recensés ICPE dans les zones urbaines existantes. L'enjeu est de définir des modalités dérogatoires pour rendre des zones urbaines grevées d'un périmètre de réciprocité constructible.
- Encourager le recours à des **modes de constructions sobres énergétiquement** : isolation thermique, constructions bioclimatiques, normes énergétiques performantes...
- Intensifier la **rénovation énergétique du parc bâti** : logements, patrimoine communal ...
 - En usant de matériaux davantage biosourcés et locaux (bois, paille, lin...)
 - En respectant l'architecture identitaire du territoire (maisons en pan de bois, pierre calcaire...)
- Promouvoir **les modes de déplacements plus sobres en énergie** : autopartage/covoiturage, modes doux...



Bâtiment périscolaire à Tendon (88) utilisant des matériaux locaux et biosourcés (bois, paille...)

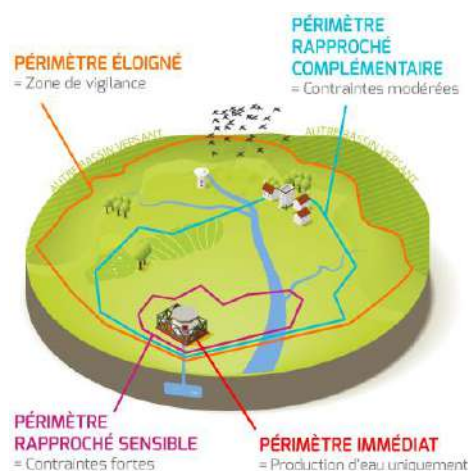


*Maison de Santé bioclimatique et avec des matériaux naturels (label HQE) à Void-Vacon
Source : CAUE de Lorraine*

- S'engager pour **une gestion durable de la ressource en eau** pour sécuriser son approvisionnement en lien avec les actions du SDAGE Seine-Normandie 2022-2027.
- Promouvoir **un développement urbain en adéquation** avec la ressource mobilisable et pérenniser **la baisse des prélèvements** dans le contexte de changement climatique
- Favoriser la réalisation **d'interconnexion des réseaux eau potable**
- Assurer l'adéquation entre l'accueil de nouveaux habitants et la capacité à distribuer l'eau potable en quantité suffisante

Les captages :

25 captages protégés par des périmètres de protection rapprochés ou éloignés, 14 démarches en cours et 5 engagées



- > Améliorer **la qualité des eaux superficielles** notamment des bassins hydrographiques
- > Pérenniser et poursuivre la **mise en place d'aires de protection des captages** et y adapter les usages en évitant les conflits
- > Economiser la ressource en eau
 - Economiser la ressource : limiteurs de débits...
 - Recyclage de l'eau : récupérateurs d'eau de pluie...
 - Favoriser les installations valorisant l'utilisation des eaux de pluie et dispositifs de stockage.
 - Améliorer les rendements des réseaux d'eau potable
 - Adapter les cultures à la raréfaction de l'eau
- > Assurer la qualité de l'eau potable pour **l'ensemble des communes** notamment celles soumises à des problématiques particulières (nitrate, bactériologiques, produits phytosanitaires...)

- Accompagner les collectivités dans la mise aux normes et le respect des conditions d'un **assainissement performant**
 - Privilégier **l'infiltration à la parcelle** quand cela est possible
 - Encadrer **tout nouveau développement en dehors de l'assainissement collectif** et renforcer la surveillance de l'assainissement autonome par le SPANC
 - Assurer **l'adéquation entre l'accueil de nouveaux usagers et les capacités** de collecte et de traitement des déchets
 - Poursuivre les efforts de **prévention, de réduction des déchets et de performance du tri**
 - Développer des actions en faveur de la **valorisation organique à partir des déchets verts et biodéchets**
-
- > **Rendre conforme** les stations d'épuration
 - > **Séparer les réseaux d'assainissement unitaires** sources de débordement et ruissellement
 - > Poursuivre l'élaboration de **zonages d'assainissement**
 - > Mettre en œuvre une politique de **contrôle des réseaux et ANC**
 - > **Sensibiliser** les ménages, entreprises et collectivités (réutilisation, tri...)
 - > **Poursuivre la baisse de la production** de déchets (sensibilisation lors d'évènements, guide du tri, compostage...)
 - > **Améliorer la performance du tri** en lien avec les déchèteries de Doulevant-le-Château et Joinville
 - > Poursuivre les réflexions autour des **écoemballages...**
 - > Exemple **ouverture de nouvelles filières de tri** au sein des déchèteries...
 - > Renforcer les **actions de compostage** : plateforme de compostage, composteurs individuels ou collectifs, poules composteuses...
 - > Valoriser les **déchets alimentaires des collectivités...**

- Limiter **les impacts de l'exploitation des carrières** sur la ressource et les milieux naturels et prendre en compte les impacts sur les usagers riverains des sites exploités.



Carrière présente sur la commune de Donjeux- source : Google Street view

- > Maintenir les principales **productions de carrières**
- > Prendre en compte les **enjeux autour de la préservation de la ressource** et des milieux naturels
- > Anticiper la **reconversion des carrières** par la diversification des milieux et ses usages (paysagers, environnementaux, loisirs...)

Orientation 3 : Faire le choix de la sobriété foncière et de la valorisation des cœurs de villes et de villages

- Poursuivre et accentuer la **dynamique de renouvellement de Joinville, Poissons et Doulevant-le-Château**
- Favoriser la **résorption de la vacance** dans les villages, la réhabilitation du bâti
- Investir les « dents creuses » tout en pensant un **projet global de valorisation pour chaque village** (paysage, maintien des vergers, réflexion sur les espaces libres)
- Poursuivre les efforts engagés en matière de sobriété foncière en réduisant la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers d'environ **50% la consommation réalisée entre 2011 et 2021**. Ces objectifs chiffrés seront ajustés en fonction de la territorialisation de la consommation des ENAF qui sera arrêtée dans le SRADDET Grand Est actuellement en cours de révision.
 - > Tendre vers une consommation maximale d'environ 18 ha pour les besoins d'extensions urbaines à court et moyen terme.
 - > Les surfaces prévues en consommation foncière situées en extension de l'enveloppe urbaine existante sont détaillées ci-après par type de consommation :
 - 12 hectares en zone à urbaniser à vocation d'habitat
 - 6 hectares à urbaniser à vocation économique et/ou touristique
 - > Planifier à plus long terme les ouvertures à l'urbanisation pour les secteurs de projet inscrits au titre de la « garantie universelle » instaurée par la loi Climat et Résilience
- Favoriser les formes d'habitat qui **s'accordent avec l'habitat traditionnel** des cœurs de villages.
 - > Vers une mise en œuvre de la Loi Climat et Résilience d'ici 2050
 - > Respecter les caractéristiques bâties traditionnelles : architecture correspondant à l'habitat rural traditionnel, matériaux à base de pierre calcaire de la Région, murets de soutènement calcaires, etc.

4

... engagé dans la vitalité économique et la transition écologique !

#économie #énergie #mobilités #innovation
#désertenumérique #coopération #formation

Orientation 1 : Soutenir les filières économiques porteuses

- Permettre le développement économique afin de **conforter les emplois existants dans les zones d'activités** et permettre à de nouvelles zones d'intérêt communautaire de se créer afin de **générer de l'emploi localement**.
- Mettre en valeur de **l'industrie métallurgique** du territoire
- Articuler l'implantation de nouvelles activités sur le territoire au sens large du terme (à l'échelle du SCoT Nord Haute Marne actuellement en cours d'élaboration et de l'interSCoT)
- Intégrer **l'économie sociale et solidaire** dans l'économie locale afin de diversifier l'offre d'emplois et répondre aux besoins.
- Maintenir et développer **l'artisanat local et les PME** par une offre de locaux adaptés
- Soutenir la **filière bois**
- **Développer l'immobilier d'entreprise** à travers notamment un projet d'hôtel d'entreprises ou la mise à disposition de locaux aux jeunes entrepreneurs
- Faire du **numérique un levier d'attractivité** à destination des couples bi-actifs ou travailleurs indépendants en quête d'un cadre de vie agréable à la campagne pour exercer leur métier
- Développer des espaces de **coworking** ou des tiers-lieux
- Soutenir les **niches économiques locales** (truffe, miel, écrevisses à pattes rouges, vin)



*Les zones d'activités du Rongeant
et de la Joinchère*



*Le Moulin aux écrevisses, à Thonnance-lès-
Joinville*

Orientation 2 : Conforter l'activité agricole et favoriser sa diversification

- Préserver le **foncier agricole autour des bassins de vie** pour créer de la valeur ajoutée économique et sociale sur le territoire et faciliter la diversification des terres
- Soutenir les initiatives visant à valoriser les **productions locales et les circuits de proximité** (maraîchage, etc.) et les **pratiques agricoles plus durables** (agriculture raisonnée, biologique...)
- Réintroduire de la **biodiversité** dans les espaces agricoles et favoriser le maintien d'une **diversité de paysages**
- Faciliter la diversification des exploitations agricoles en faveur de **l'agro-tourisme**



Echenay

Source : CCBJC



Morionvilliers

Source : CCBJC

- > Variété **des cultures, replantation de haies**
- > Vente à la ferme, produits annexes, gîtes, etc.)

Orientation 3 : Miser sur l'économie circulaire

- Promouvoir les initiatives **d'économie circulaire** (ressourceries/recycleries) **en lien avec les déchets des ménages**
 - Anticiper les impacts en termes de déblais/remblais et **les déchets issus du BTP et favoriser** au maximum le réemploi et l'usage de matériaux recyclés : démolition, bois de rebut...
 - Impliquer **l'agriculture dans l'économie circulaire pour le développement de filières porteuses** (biogaz/agro-carburant, matériaux biosourcés, agroécologie) :
 - Développer les process **d'écologie industrielle territoriale** : mutualisation des infrastructures et services, ...
-
- > Favoriser le développement de ressourceries/ recycleries, notamment en lien avec le dispositif TZCLD
 - > Développer des liens avec les déchèteries du territoire
 - > Utiliser les biodéchets agricoles pour la création de biogaz ou d'agro-carburants
 - > Favoriser le développement de la filière des matériaux biosourcés
 - > Favoriser le compostage agricole ayant des bénéfices sur la qualité des sols, la ressource en eau et les émissions de GES

Orientation 4 : Viser l'autonomie énergétique

- Poursuivre des **objectifs de développement des énergies renouvelables locales** en conformité avec les objectifs nationaux et régionaux (SRADDET...) et dans le respect des ressources, des paysages et des milieux naturels
- Donner **l'opportunité à des secteurs en mutation** d'accueillir des aménagements d'énergies renouvelables



*Dispositif de production d'énergie solaire installé sur un bâtiment de stockage agricole le long de la RD960 sur la commune de Saudron –
Source : CCBJC*

- > Maîtriser l'intensification et le développement des énergies renouvelables
- > Accompagner les projets de méthanisation (résidus agricoles, déchets ménagers et des collectivités, agro-alimentaires)
- > Développer l'énergie solaire photovoltaïque et thermique en priorité en toiture (habitations, zones d'activités et commerciales, bâti agricole...)
- > Permettre la structuration de la filière bois-énergie : de la production à la valorisation locale (Réouverture de formations, structuration de la filière) au travers de chaufferies bois ou réseaux de chaleur, structuration de la filière, création de chaufferies-bois ou réseaux de chaleur
- > Poursuivre la connaissance et le développement d'autres potentiels énergétiques : géothermie, solaire thermique, aérothermie...

Orientation 5 : Tenir compte des futurs projets d'intérêts régionaux et/ou nationaux dans l'organisation du territoire

- **Prendre en compte les impacts du projet CIGEO déclaré d'intérêt national sur le territoire**
- Renforcer et diversifier la capacité d'hébergement du territoire dans la perspective du projet et anticiper la réversibilité de ces structures pour l'accueil d'autres publics (résidences tourisme, foyer, principales...).
- Maîtriser la pression urbaine sur l'espace naturel en quantifiant l'offre foncière à destination économique en adéquation avec les besoins.
- Evaluer les impacts du projet sur le paysage, les milieux et les ressources pour en déduire les dispositions particulières d'aménagement du site et les modalités futures d'accueil de nouvelles activités.
- Evaluer les risques et nuisances potentielles afin de protéger les habitants et usagers.
- Emprise foncière du projet : environ 252 hectares répartis sur les communes de CIRFONTAINES-EN-ORNOIS, GILLAUMÉ et SAUDRON.
- **Favoriser le développement du projet PARC INNOV' parc d'activité d'intérêt régional, axé sur la métallurgie du futur et l'économie circulaire et organiser l'accueil intercommunautaire d'activités économiques**
- Suivre la ligne directrice d'aménagement définie dans le cadre du Projet de Développement du Territoire.
- Profiter des infrastructures routières existantes pour structurer la future zone d'activités.
- Permettre une identification d'ordre régionale, en soutenant une stratégie de désenclavement de cette zone géographique par le renforçant des liaisons routières de pour obtenir un réseau adapté et de qualité.
- Emprise foncière du projet : environ 40 hectares sur la commune de SAUDRON.